



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°11 du 4 février 2022

<http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA>

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE REIMS.....3

Décision du 4 février 2022 prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de l'Aube à TROYES (10).....3

HOPITAUX CHAMPAGNE SUD.....4

Décision du 26 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Ardian QEMIRI, directeur du patrimoine par intérim au centre hospitalier de Troyes.....4

Décision du 1^{er} février 2022 portant délégation spécifique de signature relative à la garde administrative des hôpitaux Champagne Sud.....5

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE REIMS

Décision du 4 février 2022 prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de l'Aube à TROYES (10).



DECISION prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de l'Aube à TROYES (10)

Reims, le 4 février 2022

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débiteurs de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de TROYES (10000), géré par Mme Nathalie DROZIERES, suite à la radiation de sa société à compter du 26 janvier 2022 (BODACC n° 20220020 du 28/01/22).

P/Le directeur interrégional,
La directrice régionale,

Mireille
ROMBON-
LASSERRE

Signature
numérique de
Mireille ROMBON-
LASSERRE
Date : 2022.02.04
09:17:17 +0100

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION REGIONALE DE REIMS
POLE ACTION ECONOMIQUE
110, rue du Jard - CS 70014
51725 REIMS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : P. GALWAS
Téléphone : 09 70 27 80 25
Courriel : tabacs-reims@douane.finances.gouv.fr

HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

Décision du 26 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Ardian QEMIRI, directeur du patrimoine par intérim au centre hospitalier de Troyes.



Délégation de signature

Le directeur du Centre Hospitalier de Troyes, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique ;

Vu les articles L.641-1 et L6143-7 du code de la santé publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 Novembre modifiant les arrêtés du 16 Juin 2014 et du 19 Décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé,

Donne délégation permanente de signature à,

Monsieur Ardian QERIMI, directeur adjoint

En charge de la Direction du Patrimoine par intérim

Pour signer en son nom les devis, bons de commande et liquidation des dépenses relevant du domaine de compétence de la Direction du Patrimoine.

Troyes, le 26 Janvier 2022,

Le directeur adjoint
Ardian QERIMI

Le directeur
Philippe BLUA

Décision du 1^{er} février 2022 portant délégation spécifique de signature relative à la garde administrative des hôpitaux Champagne Sud.



DECISION PORTANT DELEGATION SPECIFIQUE DE SIGNATURE RELATIVE A LA GARDE ADMINISTRATIVE

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

- Vu la Loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 alinéa 5, D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du Directeur ;

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 21 mai 2013, nommant Monsieur Philippe BLUA en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Troyes ;

- Vu la Convention de Direction Commune du 9 juin 2015 entre le Centre Hospitalier de Troyes, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube, le groupement hospitalier Aube Marne (GHAM) et l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA) ;

- Vu les délibérations du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes en date du 8 juin 2015, du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine en date du 8 mai 2015, du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube en date du 26 mai 2015, du Conseil de Surveillance du groupement hospitalier Aube Marne (GHAM) en date du 22 mai 2015 et du Conseil de Surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA) en date du 27 mai 2015 ;

- Vu la convention de gardes communes entre les Hôpitaux Champagne Sud et le GCS Clinique de Champagne en date du 21 Décembre 2020

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 30 juin 2015, nommant Monsieur Philippe BLUA en qualité de Directeur des Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée ;

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 22 Octobre 2019, nommant Madame Valérie FRIOT GUICHARD en qualité de Directeur adjoint des Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée ;

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 8 Avril 2016, nommant Monsieur Ardian QERIMI en qualité de directeur adjoint des hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 24 Janvier 2018, nommant Monsieur Guillaume PRADALIE en qualité de Directeur Adjointe des Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 1er juillet 2015, nommant Madame Jeannine JACQUOT en qualité de Directrice Adjointe des Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 11 Octobre 2017, nommant Madame Marie-Françoise DIVERCHY en qualité de Directrice des Soins chargée de la coordination générale des soins et est affectée aux Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 01 Janvier 2015, nommant Madame Josiane BILS en qualité de Directrice des Soins chargée de la coordination générale des soins et est affectée aux Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 3 août 2018, nommant Monsieur Vincent KINDT en qualité de Directeur Adjoint des Hôpitaux Champagne Sud, Directeur Délégué en charge du Groupement Hospitalier Aube Marne dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 7 Novembre 2019, nommant Monsieur Bernard MABILEAU en qualité de Directeur Adjoint des Hôpitaux Champagne Sud, Directeur Délégué en charge du Groupement Hospitalier Aube Marne dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 1 Janvier 2019, nommant Monsieur David HANIN en qualité de Directeur des Soins chargé de la coordination générale des soins et est affectée aux Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 01 Janvier 2020, nommant Madame Abeline MOREAU, en qualité de Directrice Adjointe des Hôpitaux Champagne Sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 20 Février 2020,

nommant Monsieur Sébastien PIEDFERT, en qualité de Directeur Adjoint des Hôpitaux Champagne Sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 01 Janvier 2021, nommant Madame Rosa-Belle MALACRINO, en qualité de Directrice Adjointe des Hôpitaux Champagne Sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 01 Janvier 2021, nommant Madame Aude PERSONNIC, en qualité de Directrice Adjointe des Hôpitaux Champagne Sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu le contrat de recrutement en date du 1er novembre 2019 attestation de l'affectation de Madame Nathalie BRANS en qualité de directeur des affaires générales et des relations avec les usagers au sein du Centre Hospitalier de Troyes
- Vu le contrat de recrutement en date du 1er novembre 2019 attestation de l'affectation de Monsieur Romain ALLARD en qualité de directeur des relations publiques des Hôpitaux Champagne Sud
- Vu le contrat de recrutement en date du 1er Avril 2020, attestant de l'affectation de monsieur Jimmy GANGNEUX en qualité de Directeur de la patientèle, des finances et du contrôle de gestion du Centre Hospitalier de Troyes
- Vu le contrat de recrutement en date du 15 juin 2021, attestant de l'affectation de Monsieur Christophe ROCHAS en qualité de Directeur des Affaires générales, des Projets et des Finances du GHAM (site de Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine et Sézanne).
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 1 Janvier 2022, nommant Madame Emilie MESTON en qualité de Directrice Adjointe des Hôpitaux Champagne Sud, Directrice en charge des EHPAD du Groupement Hospitalier Aube Marne dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 01 Janvier 2022, nommant Madame Sandra FOUQUOIRE en qualité de Directrice des Soins chargée de la coordination générale des soins et est affectée aux Hôpitaux Champagne sud dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée.
- Vu l'organigramme de direction des Hôpitaux Champagne Sud ou vu la décision de Monsieur Blua en date du concernant la liste des personnes autorisées à réaliser les gardes administratives

C O N S I D E R A N T

Que la délégation de signature est une mesure d'organisation du service, permettant d'en assurer la continuité ;

Que la délégation de signature est l'acte par lequel le représentant d'une autorité administrative autorise un agent, qui lui est subordonné, à signer certaines décisions, à sa place, mais sous son contrôle et sa responsabilité ;

Que la délégation doit être autorisée par un texte, qu'elle n'est jamais totale et doit préciser de manière suffisante le champ des attributions déléguées ;

Que la délégation, de même que ses éventuelles modifications, sont notifiées aux intéressés et, pour être opposable aux tiers, publiées par tout moyen les rendant consultables.

Que le groupement hospitalier des Hôpitaux Champagne Sud nécessite une garde administrative afin d'assurer le bon fonctionnement des services de ces établissements.

D E C I D E

L'attribution d'une délégation de signature spécifique à la garde administrative mutualisée des Hôpitaux Champagne Sud.

Article 1 : Désignation des délégués

Dans le cadre de la garde de Direction des Hôpitaux Champagne Sud une délégation permanente de signature est donnée au personnel de Direction, suivants :

- Madame Valérie FRIOT, Directrice Générale Adjointe des hôpitaux champagne Sud
- Monsieur Romain ALLARD, Directeur de la communication et des relations publiques des Hôpitaux Champagne Sud
- Madame Josiane BILS, Coordinatrice générale des soins des Hôpitaux Champagne Sud
- Madame Nathalie BRANS, Chef de Cabinet du Centre Hospitalier de Troyes,
- Madame Marie-Françoise DIVERCHY, Directrice des Soins, de l'EPSMA, des centres Hospitaliers de Bar Sur Aube et Bar Sur Seine
- Monsieur Jimmy GANGNEUX, Directeur de la patientèle des finances et du contrôle de gestion du Centre Hospitalier de Troyes,
- Monsieur David HANIN , Directeur des soins du GHAM
- Madame Jeannine JACQUOT, Directrice Déléguée de l'EPSMA.
- Monsieur Vincent KINDT Directeur de la Formation des Hôpitaux Champagne Sud et Directrice des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Troyes
- Monsieur Bernard MABILEAU, Directeur Délégué des Centres Hospitalier de Bar Sur Aube et Bar Sur Seine
- Madame Rosa-Belle MALACRINO, directeur des Coopérations et des filières de soins, des Hôpitaux Champagne Sud
- Madame Abeline MOREAU, directeur de la filière Gériatrique et de l'innovation du Centre Hospitalier de Troyes
- Madame Aude PERSONNIC, Directeur des projets et des Finances de l'EPSMA de l'Aube
- Monsieur Sébastien PIEDFERT, directeur des Résidences Cardinal de Loménil et Arcis Sur Aube ;

- Monsieur Guillaume PRADALIE, Directeur des Affaires médicales des Hôpitaux Champagne Sud
- Monsieur Ardian QERIMI, Directeur des achats et de la logistique des Hôpitaux Champagne Sud
- Monsieur Christophe ROCHAS, Directeur des Affaires Générales, Projets et Finances du GHAM
- Madame Emilie MESTON, Directeur en charge des EHPAD du GHAM
- Madame Sandra FOUQUOIRE, Directrice de l'IFSI et Directrice des Soins de Bar-sur-Seine

en leur qualité d'administrateur de garde territorial des Hôpitaux Champagne Sud.

Article 2 : Champ d'application

La délégation de signature leur permet de signer, toutes les décisions et documents présentant un caractère d'urgence, permettant d'assurer le bon fonctionnement des Hôpitaux Champagne Sud et/ou pris en faveur des intérêts des patients de ces établissements, et notamment :

- ◆ toutes les décisions et actes en lien avec l'exercice des fonctions d'administrateur de garde territorial des Hôpitaux Champagne Sud ;
- ◆ les actes relatifs au déclenchement des plans blancs de chaque établissement respectif ;
- ◆ les actes relatifs au rappel de personnels ;
- ◆ les actes relatifs à la gestion d'ouverture et de fermetures de lits au sein des Hôpitaux Champagne Sud ;
- ◆ tous les actes en lien avec les réquisitions par les forces de l'ordre ;
- ◆ les actes relatifs à la gestion des admissions et sorties des patients au sein des Hôpitaux Champagne Sud et plus spécifiquement, toutes les décisions relatives aux admissions en soins psychiatriques sous contrainte des patients de l'EPSMA, relevant de la **loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge** ; notamment :
 - Les décisions liées à la prise en charge des patients faisant l'objet de mesures de soins psychiatriques sous contrainte
 - Les certificats administratifs
 - Les documents autorisant l'admission des patients hospitalisés sous contrainte, ainsi que tout courrier en rapport avec la gestion des hospitalisations sous contrainte
 - Les décisions (admissions, maintien, mettant fin à une mesure, modification de prise en charge, réintégration)
 - Les permissions de sortie
 - Les sorties définitives des patients
 - Les bulletins de sortie
 - Les courriers de saisine du juge des Libertés et de la Détention
 - Les envois complémentaires au Juge des Libertés et de la Détention
 - Les notifications d'ordonnance du juge des Libertés et de la Détention
 - Les demandes et les autorisations de transfert
 - Les engagements de reprise
 - Les autorisations de transport de corps

Article 3 : Conditions d'application

La délégation spécifique de signature portant sur la garde administrative des Hôpitaux Champagne Sud est assortie de l'obligation pour les délégataires :

- de veiller à ce que toutes les décisions, les actes et les correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établis dans le respect de la politique et la stratégie définies par le Directeur Général des Hôpitaux Champagne Sud ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans les établissements ;
- de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 4 : Responsabilité

Chaque délégataire a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation ou de ses fonctions et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 5 : Durée de la décision portant délégation de signature

La présente décision portant délégation de signature prend fin lorsque le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

Article 6 : Notification et publication de la décision portant délégation de signature

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

Elle sera portée à la connaissance des administrateurs de garde précédemment nommée article 1.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.


TROYES, le 01/02/2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

PHILIPPE BLUA

Reçu à titre de notification la présente décision le :

Déléataire	Grade	Signature
Valérie FRIOT GUICHARD	Directrice Générale Adjointe des Hôpitaux Champagne Sud	
Guillaume PRADALIE	Directeur des Affaires Médicales des Hôpitaux Champagne Sud	
Ardian QERIMI	Directeur des Achats et de la logistique des Hôpitaux Champagne Sud	
Romain ALLARD	Directeur de la communication et des relations publiques des Hôpitaux Champagne Sud	
Vincent KINDT	Directeur de la formation continue des Hôpitaux Champagne Sud et des ressources humaines du Centre Hospitalier de Troyes	
Josiane BILS	Coordinatrice générale des soins des Hôpitaux champagne Sud	
Abéline MOREAU	Directrice de l'innovation des Hôpitaux Champagne Sud et de la filière gériatrique du Centre Hospitalier de Troyes	
Jeannine JACQUOT	Directrice Déléguée de l'EPSMA et Directrice des Ressources Humaines de l'EPSMA	
Marie-Françoise DIVERCHY	Directrice des soins de l'EPSMA, du Centre hospitalier de Bar Sur Aube et du Centre hospitalier de Bar Sur Seine	
Sebastien PIEDFERT	Directeur de la résidence cardinal de Loménie et de la résidence d'Arcis Sur Aube	
Bernard MABILEAU	Directeur Délégué des Centres hospitalier de Bar Sur Aube et Bar Sur Seine	
Nathalie BRANS	Directrice des affaires générales et des usagers	
Jimmy GANGNEUX	Directrice des Affaires Financières du Centre Hospitalier de Troyes	
Vincent KINDT	Directeur Délégué du Groupement Hospitalier Aube Marne	
David HANIN	Directeur des soins du Groupement Hospitalier Aube Marne	
Aude PERSONNIC	Directrice des Finances et du médico social de l'EPSMA	
Rosa-Belle MALACRINO	Directrice des coopérations et des filières de soins des hôpitaux champagne Sud	
Christophe ROCHAS	Directeur des Affaires Générales, projets et Finances du Groupement Hospitalier Aube – Marne	

Emilie MESTON	Directeur en charge des EHPAD du Groupement Hospitalier Aube – Marne	
Sandra FOUQUOIRE	Directrice de l'IFSI et Directrice des Soins à Bar-sur-Seine	